

Méthodologie : expliciter une expression

Expliciter, c'est éclaircir, préciser un terme, un concept, une idée, une phrase. C'est aussi formuler nettement ce qui peut être énoncé de manière implicite.

On peut utiliser des synonymes, avoir recours à des définitions, reformuler ou vulgariser certains passages de textes afin d'exprimer plus clairement les concepts économiques ou juridiques.



Ce travail implique nécessairement de maîtriser l'ensemble des connaissances et des définitions du programme de bac pro GA sur les 3 années !

Étape 1 : Repérer les termes essentiels de la phrase soulignée :

- Commencez par souligner les termes qui vous semblent être des notions économiques ou juridiques.

Étape 2 : Expliquez les mots soulignés

- Notez les définitions du vocabulaire économique ou juridique au brouillon.
- Formulez une explication des notions soulignées, en utilisant d'autres mots.

Étape 3 : Relisez les expressions

- Relisez les paragraphes ou le document d'où est extraite la phrase soulignée.
- Notez brièvement le sens que vous donnez à l'idée exprimée dans le paragraphe ou le document.

Étape 4 : Rédigez

- Expliquez le sens de la phrase au regard du texte ou du document dans sa globalité, en choisissant d'autres mots que ceux de la phrase.

Exemple :

« En l'absence de définition posée par la loi, c'est la jurisprudence qui a posé les critères à remplir pour caractériser l'existence d'un abus dans l'utilisation des smartphones personnels sur le lieu de travail. »

Explication de critères
Conditions nécessaires

Explication de caractériser
Définir, expliciter

Explication de abus
Pratique non autorisée, trop importante, illégitime

Le Code du travail ne définissait pas clairement les règles d'utilisation des téléphones portables personnels des salariés dans les entreprises. Ce sont différentes affaires jugées par les tribunaux (et un positionnement clair de la Cour de Cassation) qui ont permis de fixer explicitement les conditions nécessaires à la constitution d'une faute de la part du salarié.



Définition jurisprudence

Ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit de décisions précédemment rendues, qui illustrent comment un problème juridique a été résolu.